

PROGRAMME DE FORMATION

Travail en hauteur

Prévention des risques de chute — protections collectives et individuelles

Référence : HAUT.TEH

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Travail en hauteur : prévenir les risques de chute et travailler en sécurité au moyen des protections collectives et individuelles.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves ou mortels, notamment dans le BTP, l'industrie et la maintenance. Cette formation répond aux exigences des articles R.4323-58 et suivants du Code du travail, issus du décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Elle vise à permettre au personnel de travailler en hauteur en sécurité, en privilégiant les protections collectives et en maîtrisant les équipements de protection individuelle contre les chutes lorsque la protection collective ne peut être assurée.

3. PUBLIC VISÉ

Tout personnel amené à réaliser des travaux temporaires en hauteur : techniciens, monteurs, agents de maintenance, couvreurs, personnels du BTP et de l'industrie.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français.
- Être reconnu apte médicalement au travail en hauteur (absence de contre-indication).
- Se présenter muni de ses EPI personnels (chaussures de sécurité, casque avec jugulaire) ; harnais et longes fournis si nécessaire.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques liés au travail en hauteur et leurs conséquences ;
- Appliquer les principes généraux de prévention et la priorité aux protections collectives ;
- Utiliser correctement les équipements de protection individuelle contre les chutes : harnais, longes, absorbeurs d'énergie, connecteurs, antichutes ;
- Sélectionner des points d'ancrage adaptés et vérifier la conformité du matériel avant utilisation ;
- Réaliser en sécurité les gestes d'accès, de positionnement et de déplacement en hauteur ;

- Identifier les conduites à tenir en cas de chute ou de suspension dans le harnais (syndrome du harnais, organisation du secours).

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Délai moyen d'accès : 2 à 4 semaines.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise, sous réserve d'une structure d'évolution en hauteur adaptée aux exercices.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports réglementaires et techniques, analyse de situations de travail des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices d'équipement, de réglage du harnais, d'ancrage et de déplacement sur structure adaptée.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire et INRS, harnais et systèmes de liaison, points d'ancrage, structure d'évolution, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices, quiz, mises en situation.
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de compétences « Travail en hauteur ».
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Accueil des stagiaires, présentation du formateur, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Tour de table, recueil des attentes et évaluation de positionnement.

Module 1 — Généralités et réglementation

- Statistiques et causes principales des accidents de chute de hauteur.
- Obligations de l'employeur et du salarié ; cadre réglementaire (décret n° 2004-924, articles R.4323-58 et suivants).
- Principes généraux de prévention : priorité à la protection collective.

Module 2 — Moyens de protection

- Protections collectives : garde-corps, filets, plates-formes, échafaudages ; conditions d'utilisation des échelles.
- EPI contre les chutes : harnais (EN 361), longes et absorbeurs (EN 354 / EN 355), antichutes, connecteurs, points d'ancrage (EN 795).
- Vérifications avant utilisation, entretien, stockage et durée de vie du matériel.

Module 3 — Pratique

- Réglage et port du harnais ; mise en œuvre des systèmes de liaison (retenue, maintien, arrêt de chute).
- Choix des ancrages, facteur de chute et tirant d'air.
- Exercices d'accès, de positionnement et de déplacement sur structure adaptée.
- Conduite à tenir en cas de chute : syndrome du harnais, alerte, organisation du secours.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique en situation.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le contenu pratique est adapté aux situations de travail réelles de l'entreprise (toitures, pylônes, charpentes, plates-formes) lorsque la formation est réalisée en intra.

14.1 — Validation

Attestation de compétences « Travail en hauteur » et certificat de réalisation, permettant à l'employeur de formaliser l'autorisation de travail en hauteur. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune.

14.3 — Passerelle

Vers les formations « Port du harnais », « Échafaudage roulant », « Échafaudage fixe » ou travaux sur cordes.

14.4 — Suite de parcours

Port du harnais, montage et vérification d'échafaudages roulant ou fixe, PEMP R.486, recyclage périodique recommandé.